

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn *

La réflexion sur l'évolution de la structure de la société française a été au centre de la campagne présidentielle. La contestation des élites et l'importance accordée par les médias à la pauvreté relèvent de la même inquiétude : la société française est-elle en train de se fracturer ? Les sociologues se sont peu exprimés sur cette question, pourtant centrale dans leur discipline, parce que les schémas d'analyse traditionnels sont remis en question et qu'ils tâtonnent à la recherche de nouveaux modèles. Dans de précédentes chroniques nous avons présenté des analyses de la répartition des revenus ; ici on trouvera trois points de vue complémentaires :

- *L'analyse des diplômes et des revenus moyens par catégorie socio-professionnelle incite à penser qu'une fracture est en passe d'éloigner les catégories supérieures des autres catégories au sein desquelles il est difficile de différencier ouvriers, employés et professions intermédiaires.*

- *L'évolution quantitative des catégories professionnelles dans la dernière période intercensitaire montre que ce sont les catégories supérieures qui sont en croissance la plus rapide, alors que dans les années soixante les professions intermédiaires croissaient le plus vite : à la « moyennisation » succéderait une « élitisation ».*

- *Si la position professionnelle est moins déterminante que par le passé pour fixer la position sociale d'un individu et si le genre de vie devient plus déterminant, les pratiques culturelles doivent être scrutées avec soin. Les statistiques sur les pratiques culturelles dont nous disposons montrent une remarquable stabilité du clivage entre public « cultivé » et public « populaire » malgré la scolarisation massive et l'omniprésence de la télévision, comme s'il existait deux écoles et deux télévisions.*

Ces trois angles de vue induisent à conclure que la structure sociale française subit une nouvelle mutation qui conduirait à une opposition entre les catégories supérieures (15 % de la population) et l'ensemble de la nation au sein de laquelle les différences et les inégalités sont nettement moins marquées.

Enfin une comparaison de la criminalité dans les différents pays européens confirme que l'urbanisation et l'enrichissement sont les facteurs

* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE : Louis Chauvel, Michel Forsé, Jean-Pierre Jaslin, Yannick Lemel, Henri Mendras, Denis Stoclet et Laurence Duboys Fresney. Ont collaboré à cette chronique : Louis Chauvel, Michel Forsé, Henri Mendras et Laurent Mucchielli.

qui influencent le plus l'augmentation de la criminalité et que la France se situe dans la moyenne entre l'Angleterre, l'Allemagne et la Scandinavie d'une part et les pays méditerranéens d'autre part.

La congruence des différentes dimensions du statut social est forte et stable

Dans des domaines variés (modes de vie, sociabilité, mais aussi opinions, etc.), de nombreuses études concluent que les phénomènes s'expliquent mieux à présent, toutes choses égales d'ailleurs, par le niveau culturel que par le niveau social (en restreignant le sens de ce dernier terme à l'origine, à la catégorie sociale ou à la position dans la hiérarchie professionnelle). L'analyse des évolutions de l'homogamie va dans le même sens, comme nous l'avons montré dans une précédente chronique ¹. On peut en conclure que dans les sociétés industrielles avancées les stratifications culturelles prennent le pas sur les stratifications à caractère socio-professionnel. Ce qui pose le problème classique en sociologie de la « congruence des statuts » : dans quelle mesure, les différents types de capitaux dont dispose un individu sont-ils corrélés ? Notamment, quelle corrélation existe-t-il entre dimensions économique et culturelle ?

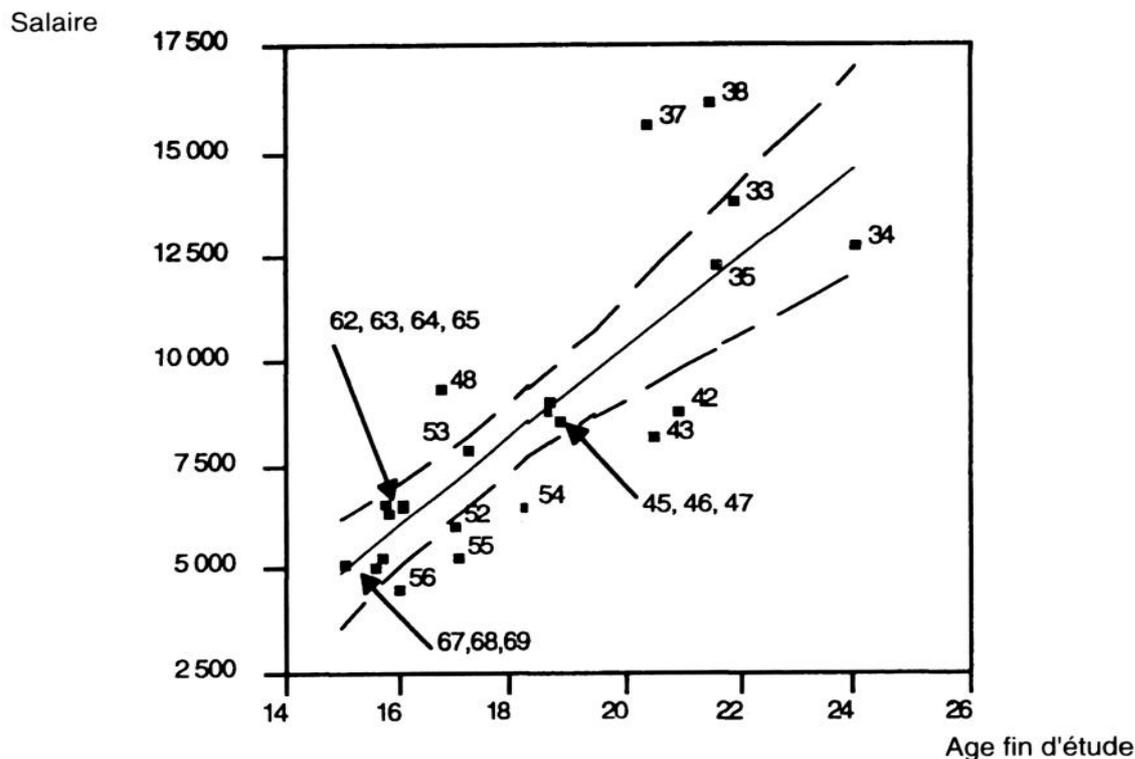
Pour répondre à cette question, compte tenu des données à notre disposition — l'enquête Emploi-1992 de l'INSEE ² —, nous utiliserons le salaire individuel pour évaluer la position économique d'un individu, puisque malheureusement le revenu disponible du ménage n'est pas fourni dans cette enquête, ce qui exclut les agriculteurs, les patrons, les professions libérales, les chômeurs et les inactifs. La variable utilisée pour apprécier le capital culturel est l'âge de fin d'études. Nous analyserons donc la rentabilité des études sur les revenus salariés.

En regroupant les individus par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), le graphique ci-dessous croise le salaire moyen et le niveau d'études moyen de chacune des catégories sociales, en ne retenant que ceux qui exercent une activité à temps plein de façon à neutraliser les écarts salariaux résultant du temps partiel, bien que celui-ci ne change d'ailleurs pas fondamentalement la structure globale des résultats présentés ici. Les effets de sexe, d'âge et donc de carrière ne sont pas pris en compte dans cette analyse, mais nous avons vérifié qu'ils n'introduisaient pas de distorsions importantes.

1. « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°46, juillet 1993.

2. Enquête Emploi de l'INSEE de 1992. Ces données ont été extraites par Irène Fournier du LASMAS (IRESCO-CNRS) que nous remercions vivement pour sa collaboration.

1. Salaire et âge de fin d'études selon la PCS
(hommes et femmes salariés à temps plein, 1992)



Lecture : sont représentés en trait plein la droite de régression, et en tirets les intervalles de confiance au seuil de 5 %.

Source : Enquête Emploi de l'INSEE, 1992 (n = 37 372).

Légende : codes des PCS

- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques des entreprises
- 42 Instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprises
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention du magasinage
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles

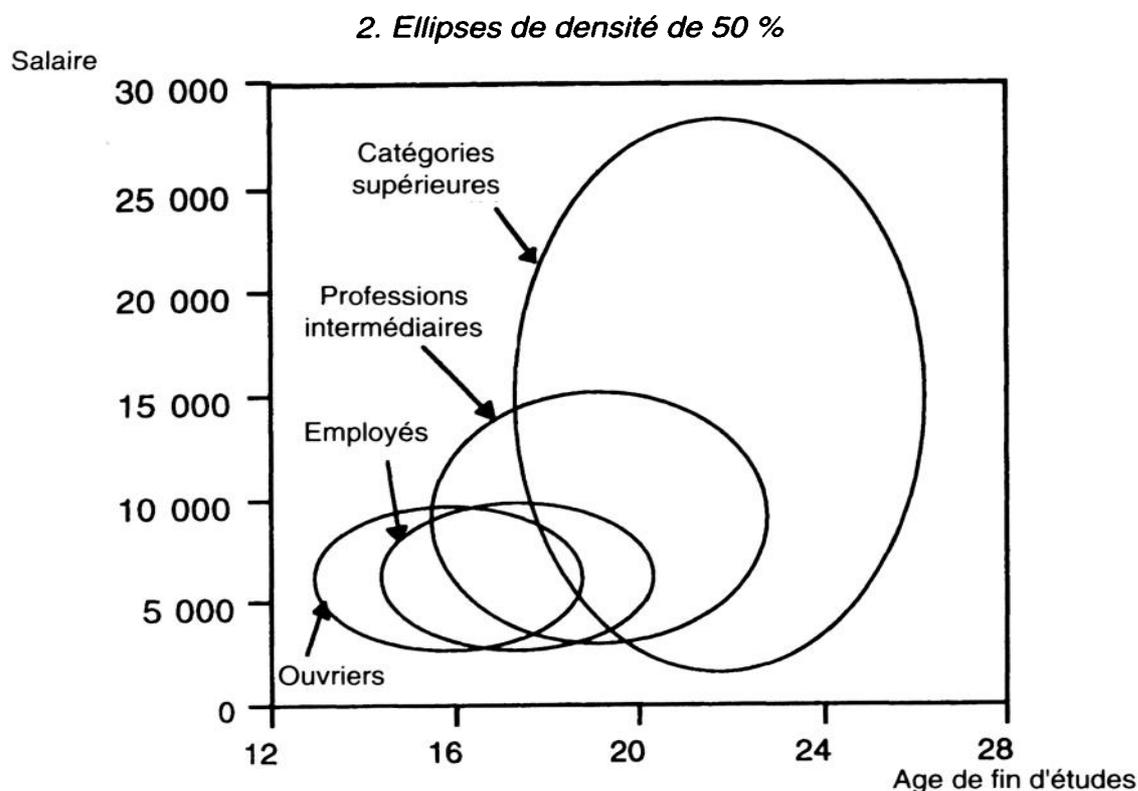
A la lecture de ce graphique, on est tout d'abord frappé de l'ordonnement quasi parfait des catégories sociales. Plus le niveau d'études est élevé, plus on appartient à une catégorie professionnelle élevée et plus le salaire est élevé. Il ne s'agit bien sûr que de moyennes, mais, vue sous cet angle, la rigidité sociale est très forte. La congruence des échelles professionnelle, de diplôme et de salaire laisse peu de place à l'indétermination. Ceci montre que les catégories socio-professionnelles « fonctionnent » toujours bien, et qu'un regroupement en grands groupes, cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés conserve une valeur statistique. Dans une société où les statuts seraient faiblement cohérents, les points se seraient répartis à peu près au hasard. Ils ne sont ici au contraire jamais très éloignés de la droite de régression des moindres carrés. La corrélation est de 80 %, ce qui, pour ces données, représente un chiffre très élevé.

De plus, en suivant cette droite du haut en bas on descend pratiquement sans aucune exception la pyramide sociale. On part des cadres supérieurs pour atteindre les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. Les seules surprises viennent des points situés (légèrement) en dehors des traits pointillés, c'est-à-dire en dehors de l'intervalle de confiance à 95 %. Les contremaîtres, les ingénieurs et les cadres du privé ont en moyenne un salaire significativement supérieur à ce que leur niveau d'études laisserait attendre : ils rentabilisent mieux leur diplôme. La situation est inverse pour les personnels de service, les employés (surtout du privé), les instituteurs et les travailleurs sociaux. Ces points « atypiques » ne sont jamais éloignés du groupe dont ils relèvent et ne sont pas loin des limites de l'intervalle de confiance. Ils ne perturbent pas la forte hiérarchie globale des strates.

Le graphique présente une discontinuité : « l'espace blanc » qui sépare les catégories supérieures (codes commençant par 3) du reste de la population. En moyenne ces catégories ont un niveau de diplôme et de salaire qui les distingue des autres. Dit d'une autre manière, les catégories « intermédiaires » (codes commençant par 4) sont plus proches des catégories modestes (codes commençant par 5 ou 6) qu'elles ne le sont des catégories supérieures. Le graphique va plutôt dans le sens de cette répartition ternaire de type « supérieur, moyen, modeste », puisqu'il est difficile de distinguer les ouvriers des employés. Si l'on ne devait former que deux groupes, il faudrait opposer les catégories supérieures aux autres. Cela mériterait bien sûr d'être confirmé par des analyses statistiques plus fines.

Cette discontinuité ne doit d'ailleurs pas être mal interprétée. Il ne s'agit ici que de points moyens, pour chacune des PCS. Avant de conclure à une vraie rupture, il faut examiner la variance autour de ces points. Une première analyse des ellipses de densité positionnées autour de chaque PCS montre qu'il y a des recouvrements partiels (le graphique 2 donne les ellipses correspondant à une densité de 50 %). Autrement dit, dans chaque catégorie sociale, les écarts entre les situations extrêmes sont tels que par recouvrement on passe de

manière continue du haut au bas de l'échelle sociale, comme cela a été montré par ailleurs pour les revenus ³.



Note : Les ellipses de densité contiennent 50 % de la population de chacune des catégories.
Source : Enquête Emploi de l'INSEE, 1992.

On peut se demander si la forte rigidité de la hiérarchie sociale et la forte congruence des statuts sociaux que nous venons de constater sont particulières à la France de 1992. Il est difficile de comparer ces données avec celles d'autres pays ; en revanche le même graphique construit sur les données de l'enquête Emploi de 1982 est très proche de celui qui vient d'être examiné. En particulier, la corrélation est à peu près identique. Sans entrer dans le détail de cette comparaison, on doit donc plutôt conclure à une très faible évolution. Étudiées sous cet angle, la forme et l'intensité de la congruence des statuts que l'on vient d'explicitier ne sont pas le résultat d'un accident de conjoncture et s'apparentent davantage à une structure relativement stable de la société française.

M. F.

3. « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°50, juillet 1994.

L'évolution de la structure sociale : des Trente glorieuses à la croissance ralentie ⁴

Les données récentes sur l'évolution des catégories socioprofessionnelles montrent un changement important de la dynamique de long terme des groupes sociaux. Ce changement illustre les conséquences du ralentissement de la croissance économique sur le système productif, et par conséquent sur la structure des emplois et la physionomie de la société française.

Nous comparons ici les périodes 1962-1975 et 1982-1994, clairement distinctes l'une de l'autre par la vigueur de la croissance économique (environ 5 % de croissance annuelle moyenne pour la première période, contre 2 % pour la seconde) et par la capacité à créer des emplois (en moyenne, respectivement 150 000 emplois en plus par an contre 40 000).

Le changement entre les deux périodes n'est pas seulement un ralentissement du rythme de la croissance de l'emploi global, mais aussi une modification des vitesses d'expansion ou d'involution des différentes catégories socioprofessionnelles :

- Les agriculteurs continuent de voir décroître leurs effectifs au rythme de - 5 % par an, comme par le passé, ils représentent maintenant moins de 4 % des emplois ;

- Les ouvriers sont entrés à leur tour en phase de déclin : - 1,8 % par an. Ce rythme de déclin, s'il devait se maintenir, conduirait en quarante-cinq ans à une division par deux des effectifs de la catégorie ouvrière.

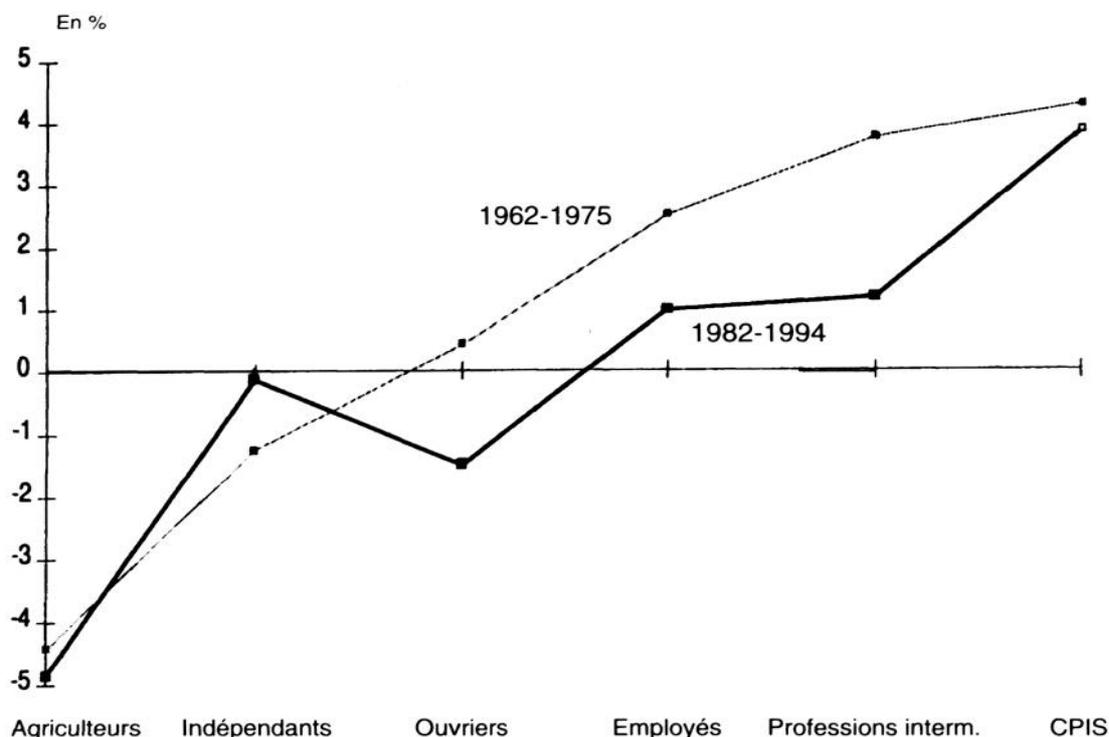
- Les professions indépendantes de l'industrie et du commerce (artisans, commerçants, patrons), qui régressaient naguère à un rythme moindre que les agriculteurs, ont cessé de décliner.

- L'élément le plus nouveau est l'évolution relative des employés, des professions intermédiaires (les ex- « cadres moyens » de l'ancienne nomenclature de l'INSEE), et des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS, ex- « cadres supérieurs »). Avant 1975, le taux de croissance des CPIS était à peine supérieur à celui des autres catégories ; après 1982, le taux de croissance des CPIS décline un peu, mais celui des employés et surtout celui des professions intermédiaires fléchissent nettement. Ces trois catégories, presque exclusivement constituées de salariés du secteur tertiaire, avaient contribué, par leur dynamique démographique et leur style de vie, à changer la physionomie de la société française (Mendras, 1994). Depuis, le taux de croissance des professions intermédiaires a le plus fortement baissé, et se situe au même niveau que celui des employés, montrant ainsi un net décrochement sur le graphique ; leur taux de

4. Nous utilisons pour cette comparaison les données des enquêtes Emploi de 1982 et de 1994, ainsi que les données des recensements de 1962 et 1975, selon la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles rétropolées par Alain Chenu, disponibles notamment dans : Alain Chenu, 1995, *Les groupes socioprofessionnels*, dans Pascal Combemale et Jean-Paul Piriou (dir.), 1995, *Nouveau Manuel de sciences économiques et sociales*, La Découverte, Paris.

croissance est encore positif, mais bien moins favorable que par le passé. Maintenant, la dynamique est avant toute chose en faveur des catégories les plus élevées du salariat.

3. Taux de croissance annuel moyen des PCS



Source : Enquête Emploi 1982 et 1994, recensements de 1962 et 1975, INSEE ; calculs OFCE.

Evidemment, l'analyse de ce taux de croissance doit être tempérée par le nombre absolu d'emplois créés dans chacune des catégories : en effet, pour une petite catégorie, il suffit de gagner peu d'effectifs pour connaître un fort taux d'accroissement.

Sur la période 1962-1975, la catégorie des employés et des professions intermédiaires croissait en moyenne de 100 000 personnes par an, contre 50 000 pour les CPIS, mais leur effectif, moins élevé, conduisait à un taux de croissance supérieur. Les ouvriers ne croissaient que de 30 000 par an, et 100 000 agriculteurs disparaissaient ; les professions indépendantes (essentiellement les artisans et commerçants) déclinaient au rythme de 20 000 par an.

Là encore, on constate l'inversion de la période récente : les professions intermédiaires, tout comme les employés, ne croissent plus qu'au rythme de 50 000 par an, contre 80 000 pour les CPIS. Par ailleurs, les indépendants de l'industrie et du commerce ne perdent plus leurs effectifs, et l'agriculture perd moins d'emplois (essentiellement parce qu'il reste moins d'agriculteurs). La source essentielle des

1. Population par PCS et variation annuelle moyenne

En milliers

	pop. 1962	pop. 1975	pop. 1982	pop. 1994	var. 1962-75	var. 1982-94
Agriculteurs	3 045	1 691	1 397	768	-104,2	-52,4
Prof indépendantes	2 084	1 766	1 657	1 630	-24,5	-2,2
Cadres et Prof. Intel. Sup.	887	1 529	1 757	2 768	49,4	84,2
Prof. intermédiaires	2 101	3 394	3 963	4 565	99,5	50,1
Employés	3 466	4 786	5 488	6 169	101,5	56,7
Ouvriers	7 376	7 780	6 815	5 683	31,1	-94,3
Total	18 959	20 946	21 077	21 583	152,8	42,1

Source : Enquête Emploi 1982 et 1994, recensements de 1962 et 1975, INSEE ; calculs OFCE.

déperditions d'emplois, en effectif, provient des ouvriers, qui disparaissent à raison de 100 000 par an.

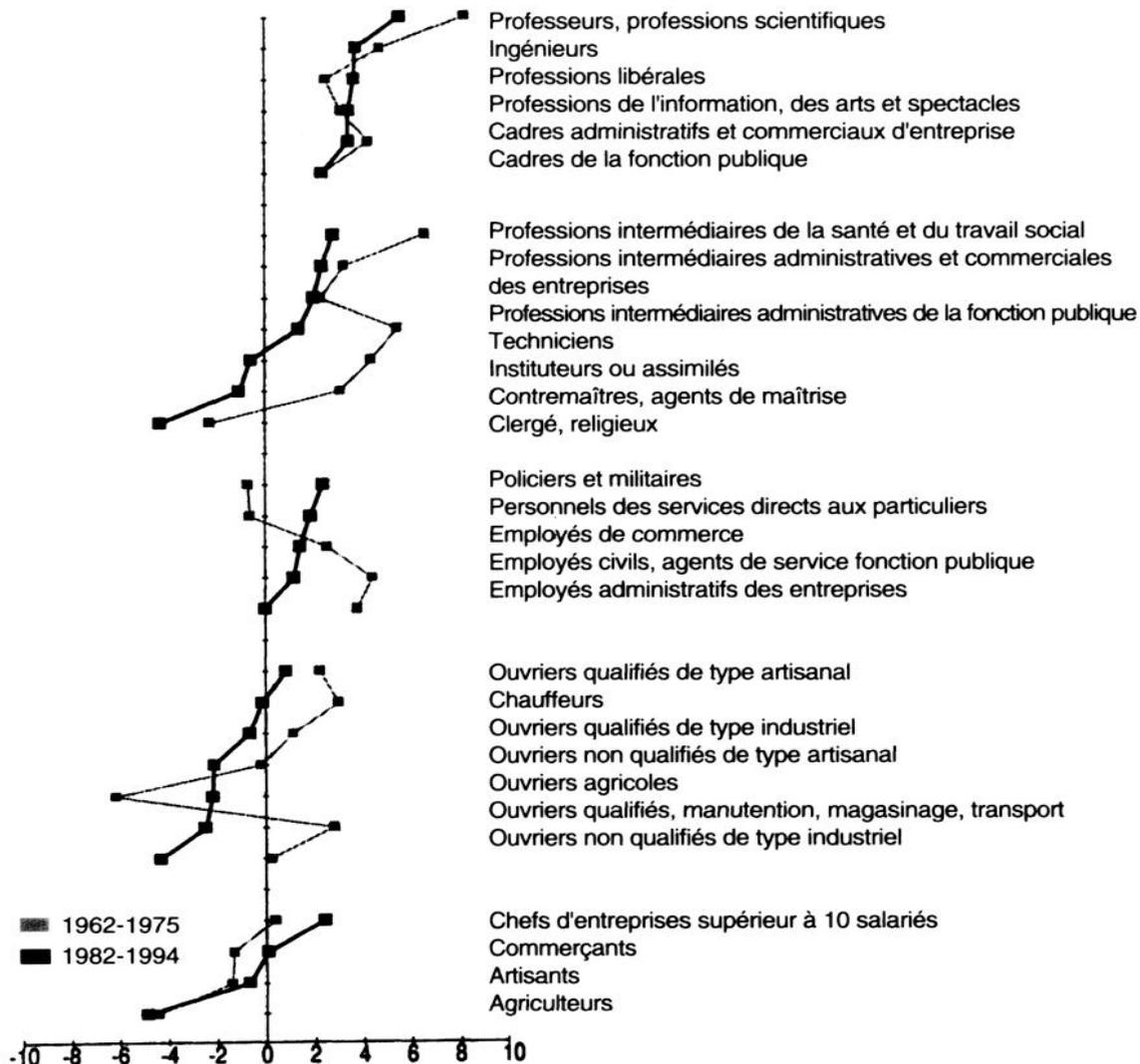
Une des difficultés de l'analyse de la dynamique des grandes professions et catégories socioprofessionnelles de la nomenclature de l'INSEE vient de la diversité interne de chacun de ces grands groupes : les professions intermédiaires, par exemple, sont constituées d'infirmières et d'instituteurs, de techniciens, de contremaîtres et de cadres moyens des entreprises privées. Chacun de ces sous-groupes peut être animé d'une dynamique autonome. Nous analysons maintenant la nomenclature désagrégée des PCS en 29 sous-catégories.

- L'ensemble des sous-catégories des cadres et professions intellectuelles supérieures croît à un rythme rapide, de façon très homogène. Cinq des six sous-groupes constituant cet ensemble sont maintenant en tête du classement général : les cadres de la fonction publique sont relativement à la traîne, juste derrière le groupe des « professions intermédiaires de la santé et du travail social » (infirmières, assistantes sociales, éducateurs spécialisés,...). En tête se situent les professeurs et professions scientifiques (recherche et enseignement, à partir des professeurs certifiés et agrégés du secondaire), mais leur taux de croissance est bien plus faible de ce qu'il fut avant 1975 (+ 8 % de l'an en moyenne).

- L'évolution de l'ensemble des professions intermédiaires est intéressante. Les taux de croissance sont plus faibles et plus hétérogènes que pour les catégories supérieures. On note le déclin du clergé, mais les effectifs sont maintenant trop faibles pour estimer avec certitude le taux de décroissance. Moins anecdotique est le déclin, depuis 1982, des contremaîtres et des instituteurs, les premiers subissant les restructurations industrielles et le raccourcissement des chaînes hiérarchiques, les autres la baisse du nombre d'enfants scolarisés dans le primaire. L'élément essentiel est le ralentissement considérable des taux de croissance, comparés à ceux de la période d'avant 1975, de chacune des catégories, exception faite des professions intermédiaires administratives du secteur privé (maîtrise et

4. Taux de croissance annuel moyen des PCS détaillées

En %



Source : Enquête Emploi 1982 et 1994, recensements de 1962 et 1975, INSEE ; calculs OFCE.

techniciens des services financiers ou administratifs, représentants commerciaux salariés, chefs de rayon...) comme du public (catégories B et assimilés). Ce fléchissement de la croissance est la conséquence d'un double mouvement : limitation du recrutement des catégories concernées, d'une part, et sorties par promotion de l'autre. La mobilité interne ascendante dans l'Education nationale contribue à la diminution absolue de l'effectif des instituteurs, qui par promotion viennent nourrir la catégorie des professeurs (des collèges et des lycées). Les techniciens, et dans une moindre mesure les contremaîtres, connaissent une mobilité ascendante, notamment vers la catégorie des « ingénieurs technico-commerciaux ».

- Les employés connaissent une croissance moins forte mais plus homogène que les professions intermédiaires. L'évolution interne de la catégorie des employés est très intéressante, puisque le classement des sous-catégories est entièrement inversé : les employés

administratifs publics (catégories C et D) et privés (secrétaires, agents de la saisie, standardistes, guichetiers, hôtesses,...) ont quasiment vu s'arrêter leur croissance, naguère vigoureuse, alors que les catégories qui étaient en déclin de 1962 à 1975 (les personnels des services directs aux particuliers, et les policiers et militaires) croissent maintenant à un rythme relativement soutenu. Les employés de type administratif sont souvent engagés sur des secteurs quasi-industriels des services : tri, saisie, gestion de bordereaux dans les assurances et les banques, autant de tâches en cours d'automatisation. Les secrétaires, quant à elles, subissent le développement du traitement de texte, qui permet aux cadres de saisir eux-mêmes leurs textes. Au contraire, les deux catégories d'employés qui se développent le plus connaissent des transformations internes importantes : les policiers et militaires diminuaient en raison de la réduction des effectifs militaires après la guerre d'Algérie, et croissent maintenant parce que les agents des services de surveillance du secteur privé, intégrés dans ce groupe, se développent rapidement. La domesticité à plein temps, profession liée au mode de vie de la bourgeoisie traditionnelle, disparaissait dans les années soixante, et réapparaît sous la forme des « emplois de proximité », à temps partiel, éventuellement partagé entre différents employeurs, et des emplois de service de restauration du type « Mac Donald ». C'est un retournement révélateur d'évolutions de fond de la société française.

- Le monde ouvrier, quant à lui, entre majoritairement en involution : seuls les ouvriers qualifiés de type artisanal (plombiers, charpentiers, mais aussi cuisiniers qualifiés) sont encore en croissance. Les autres disparaissent à des rythmes variables, mais le déclin le plus prononcé est celui des ouvriers non-qualifiés de l'industrie, dont la vitesse de disparition est comparable à celle des agriculteurs : - 4,3 % par an. Ce sont 60 000 emplois d'ouvriers qualifiés qui ont disparu annuellement entre 1982 et 1994, soit 740 000 emplois sur la période à partir d'un effectif de 1 800 000.

- Les indépendants de l'industrie et du commerce, quant à eux, connaissent une croissance meilleure que par le passé, tout particulièrement pour les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés, au septième rang des taux de croissance de 1982 à 1994 : la déconcentration des entreprises conduit en effet à une floraison de PME. Les agriculteurs, pour finir, connaissent un déclin à peu près identique au passé, comme nous l'avons vu. Il faut noter (mais il n'a pas été possible de rétropoler la série détaillée) que les agriculteurs sur grande exploitation (plus de 40 hectares équivalent blé), croissent au rythme de 1 % l'an, alors que les plus petits agriculteurs (moins de 20 hectares) disparaissent au rythme de -6%, ce qui revient à une modification intense du contenu de la catégorie globale des agriculteurs.

Ces évolutions montrent que la croissance ralentie s'accompagne de mutations sociales importantes. Pourtant, la société française continue, *d'une certaine façon*, de se moyenniser, essentiellement par l'extinction des catégories dont le revenu était traditionnellement le plus modeste et le mode de vie le plus nettement différent : les ouvriers et les agriculteurs. On doit reconnaître aussi que les professions intermédiaires, qui représenteraient le mieux ce que l'on entend par

« classes moyennes », *croissent encore*, au rythme de 1 % de l'an, et de façon très hétérogène selon les sous-catégories. Mais les évolutions récentes révèlent une logique différente de celle d'avant 1975 : les catégories situées *au milieu* de la société étaient naguère les plus créatrices d'emplois, mais maintenant, c'est à l'extrémité supérieure de la société que se situe la dynamique la plus favorable ; ce qui n'est pas neutre, socialement.

Alors que par le passé, le développement des catégories intermédiaires était propice à l'ascension sociale d'enfants issus des catégories populaires et agricoles, la situation actuelle permet plutôt la venue dans la catégorie des cadres (la fluidité sociale étant ce qu'elle est) d'enfants de cadres et de professions intermédiaires ; les milieux populaires ouvriers, quant à eux, se trouvent dans une situation moins favorable en termes de chances d'ascension, et nous pourrions émettre l'hypothèse que ces problèmes d'emploi, d'ascension et de promotion pourraient contribuer, à l'avenir, à la constitution d'une conscience, non de classe, mais plutôt de difficultés partagées.

En effet, nous n'avons analysé ici que la croissance des catégories sociales *en emploi*, alors que les vraies difficultés de la société française sont ailleurs : les chômeurs représentent maintenant un ensemble de trois millions de personnes, soit un effectif plus important que celui de la catégorie des CPIS en emploi (2,8 millions). De 1982 à 1994, le nombre des chômeurs a crû en moyenne de 130 000 par an, soit un rythme de 5,4 % l'an, dynamique de croissance forte, supérieure mais du même ordre que celle des cadres.

Plus de cadres, d'une part, et plus de chômeurs, d'autre part, résume les principales évolutions sociales intervenues depuis 1982. C'est l'aspiration vers le haut d'une fraction importante du salariat, et, parallèlement, l'aspiration vers le bas de ceux dont l'accès à l'emploi est le plus menacé. Ceci appelle à discuter l'hypothèse de l'écartèlement de la société française entre d'une part des catégories salariées et aisées en emploi, et d'autre part des catégories précarisées, souvent chômeuses et pour lesquelles a été inventée une multitude de statuts intermédiaires entre emploi et chômage (stages, contrats aidés, formations,...), mais aussi entre chômage et inactivité (dispenses de recherche d'emploi, RMI, préretraites,...).

Valider ou invalider une telle hypothèse d'écartèlement suppose de répondre à la question suivante : « les chômeurs forment-ils une catégorie sociale ? ». Ces chômeurs ont en commun certaines caractéristiques fortes, mais ne forment pas une catégorie au même degré, ni de même nature, ni sur le même plan, que les catégories sociales fondées sur le métier comme les PCS. Ces chômeurs ne forment pas une catégorie sociale classique, mais un groupe flou, instable et paradoxal par sa nature, mais pourtant plus cohérent qu'on a coutume de le supposer :

- le chômage est un état souvent temporaire mais éventuellement récurrent dans la vie d'un individu (pour les chômeurs, le taux de retour au chômage neuf mois après avoir trouvé un emploi est d'un tiers selon l'enquête emploi de 1994) ;

- il ne définit pas une identité et n'est guère propice à la socialisation ; il se définit même par la privation d'une identité et d'une socialisation professionnelles ; pourtant le chômeur se sait et a conscience d'être chômeur ;

- il a la particularité d'être transversal à l'ensemble des catégories sociales, mais il touche plus particulièrement les catégories populaires (sur 3 000 000 chômeurs en 1994, 150 000 sont cadres, 340 000 professions intermédiaires, 980 000 employés, 1 060 000 ouvriers, et 830 000 n'ont jamais travaillé) ; le cadre au chômage est donc une goutte d'eau dans l'océan de la précarité ;

- il n'est pas un statut qui se transmet de génération en génération, mais parmi les jeunes au chômage et habitant chez leurs parents encore en activité, 16 % dépendent d'un chef de ménage lui-même chômeur (contre 9 % pour les jeunes non chômeurs chez leurs parents), ce qui montre que le chômage des parents et celui des enfants sont au moins partiellement liés.

Ces arguments ne permettent pas de trancher définitivement sur le chômage comme catégorie sociale, mais il ne fait guère de doute que si un fort taux de chômage se perpétue quelques années encore, et surtout s'il continue son ascension, ces quatre arguments auront des chances de se renforcer mutuellement, dans le sens d'une cohérence et d'une structuration croissante de l'ensemble encore flou du chômage et de la constellation qui gravite autour (comme les contractuels précaires ou aidés, RMIstes, préretraités, stagiaires, dispensés). Cette structuration pourrait compléter alors la constellation populaire par un nouvel ensemble, situé en deçà de celle-ci, et préfigurant — si l'Etat-providence redistributif entre réellement en crise — une *under-class* à la française.

L.C.

Les désillusions du progrès culturel

Depuis trente ans, la part du budget de la culture est en augmentation constante dans l'ensemble des budgets publics à tous les niveaux de l'État. De fait, de très nombreux musées, expositions et centres culturels se sont ouverts au public aux quatre coins de l'hexagone. Par ailleurs, l'État subventionne largement le cinéma français et encourage régulièrement le livre et la lecture. Enfin, l'industrie de l'audiovisuel se développe toujours et fournit aux ménages de plus en plus de télévisions, magnétoscopes, chaînes câblées. Pour l'ensemble de ces raisons, il est souvent apparu que les Français étaient ou allaient être de plus en plus nombreux à se tourner vers la culture. Certains observateurs parlaient même déjà d'une « révolution culturelle ». Or, dès la publication des résultats de l'enquête de 1988, on pouvait s'interroger sur la réalité de cette vision optimiste et

consensuelle (Donnat et Cogneau, 1990 ; Dumontier et Valdelievre, 1989). Les données les plus récentes ⁵ permettent cette fois de réfuter sans ambiguïté la thèse d'un développement croissant et d'une homogénéisation progressive de la culture des Français.

2. La stagnation des pratiques culturelles

Nombre de Français qui sont allés au cours des 12 derniers mois (en %) :	1973	1981	1988	1992
au cinéma	52	50	49	49
au théâtre	12	10	14	12
à un concert de rock ou jazz	6	10	13	18
à un concert classique	7	7	9	8
à l'opéra	3	2	3	3
dans un musée	27	30	30	28
à une exposition	19	21	23	23
Ont lu au moins un livre	70	74	75	75

Source : Statistiques de la culture, ministère de la Culture et de la Francophonie

En réalité, les pratiques culturelles « classiques » évoluent peu ; on observe même un recul sur certains indicateurs culturels et un retour à des pratiques socialement discriminantes sur d'autres. Dressons rapidement un état des lieux avant de dégager quelques enseignements généraux.

- Après avoir crû légèrement jusqu'en 1989-90, la fréquentation des monuments et des musées est en baisse (respectivement de plus de 6 et 10%). Dans le même temps, la visite d'expositions d'arts ne progresse plus. De plus, si l'on tient compte de l'augmentation de la population française et du tourisme, on constate que parmi les Français ce sont toujours les mêmes qui « sortent » : mêmes couches sociales et mêmes zones géographiques.

- La baisse lente mais constante de la fréquentation des salles de cinéma n'est certes pas une surprise, mais il est plus étonnant de constater que cette baisse s'accompagne d'un retour progressif aux clivages sociaux traditionnels en matière de culture. En effet, les

5. Nous nous fondons sur les données fournies chaque année dans les *Chiffres-clefs, Statistique de la culture*, publiées par le ministère de la Culture à La Documentation française.

amateurs de cinéma ont un niveau de diplôme supérieur à la moyenne, appartiennent plus fréquemment aux professions supérieures, vivent surtout dans les très grandes villes (Lazar, 1996). D'autre part, la stabilisation de la baisse de la fréquentation des salles de cinéma que l'on observe depuis la fin des années quatre-vingt doit beaucoup au fait qu'il attire de plus en plus de jeunes, pour lesquels il constitue la première sortie culturelle. Le « spectateur moyen » est aujourd'hui un jeune (homme ou femme), qui habite Paris ou la région parisienne et qui est issu d'un milieu aisé. Mais à la différence des autres cinéphiles, ces jeunes considèrent le cinéma comme un loisir, un divertissement, non une culture au sens traditionnel (Patureau, 1992).

- Les progrès de la diffusion du livre ne se traduisent pas dans la lecture. « La France lit plus mais les Français lisent moins » comme le montrent trois sociologues (Dumontier, Singly et Thélot, 1990, p. 63 ; Louis Dirn, 1991, p. 13-15). En effet, le nombre de foyers possédant des livres et en achetant au moins un chaque année augmente, mais le nombre de lecteurs stagne, voire recule. On observe en particulier que malgré les progrès de la scolarisation, les jeunes lisent moins qu'il y a vingt ans ⁶. Comment expliquer ce phénomène ? Contrairement à une idée reçue, la télévision n'est pas seule impliquée, comme l'ont également montré R. Establet et G. Felouzis (1992). Les principaux responsables du recul de la lecture chez les jeunes pourraient être aussi l'école (qui fait du livre une obligation, un travail), le magazine (qui procure à l'inverse une lecture-détente) et les jeux vidéo (qui occupent une part importante du temps libre à domicile).

- Enfin, si l'on regarde à présent les pratiques culturelles les plus fortement liées aux modes de vie des milieux très aisés et essentiellement parisiens — le théâtre, l'opéra et les concerts de musique classique —, on constate que la situation est restée inchangée depuis le début des années soixante-dix. On observe un vieillissement de certains publics, notamment celui du théâtre. Certains parlent, il est vrai, d'une crise du théâtre, de sa capacité de création et de représentation de son époque — là encore, les progrès de la scolarisation n'empêchent nullement le maintien et même l'aggravation des clivages traditionnels. Ces pratiques de « culture cultivée » restent donc le privilège d'une petite minorité de la population.

Si l'on s'interroge à présent sur les dynamiques sociales qui soutiennent les pratiques culturelles, deux phénomènes majeurs apparaissent.

Phénomène de cumul et maintien de forts clivages sociaux

Premièrement, ni le nombre ni la structure sociodémographique des pratiquants de la culture ne se sont véritablement transformés depuis

6. La proportion de lecteurs parmi les bacheliers est passée de 70 % en 1967 à 51 % en 1988 (Donnat, 1994, p. 72).

le début des années 1970. Toutes les analyses mettent en évidence un *phénomène de cumul* des pratiques culturelles qui permet de dégager nettement les différents groupes sociaux qui portent ces pratiques. O. Donnat construit ainsi une typologie qui distingue cinq catégories de Français : a/ les exclus (15 %) : sans diplôme et vivant en milieu rural (neuf sur dix avaient des parents eux-mêmes sans diplômes), ils regardent seulement la télévision ; b/ les démunis (31 %) sont un peu mieux diplômés quoique issus à 80 % de parents non diplômés, ils lisent et sortent cependant davantage ; c/ les moyens (22 %) ne constituent pas vraiment un groupe car ils sont trop hétérogènes, mais ils représentent en quelque sorte la moyenne des Français (il s'agit d'ailleurs des catégories centrales dans la structure socioprofessionnelle) ; ce « Français moyen » disposerait du minimum culturel, plus proche cependant des démunis que des « branchés » ; d/les avertis (23 %) constituent avec les suivants la culture cultivée, ils connaissent indirectement le terrain artistique car ils sont lecteurs assidus de magazines ; plus à l'aise financièrement, mieux diplômé, plus féminin, ce groupe correspond à des cadres et professions intermédiaires en pleine ascension sociale ; e/ enfin les « branchés » (8 %) sont les privilégiés de la culture : très diplômés, ayant entre 25 et 44 ans, grands lecteurs, sortant régulièrement le soir, participant à des associations artistiques et culturelles, regardant peu la télévision, c'est l'« élite culturelle ».

Ainsi, certaines catégories de Français cumulent les pratiques culturelles comme d'autres cumulent les handicaps. Comment interpréter le phénomène en termes de stratification sociale ? Deux effets de structure sociale pourraient ici combiner leur action : d'une part la persistance des comportements traditionnels au terme desquels la « culture cultivée » est l'apanage des catégories sociales les plus aisées qui se distinguent ainsi de la culture populaire ; d'autre part la montée en puissance des cadres qui adoptent partiellement les comportements de l'élite culturelle.

Ce phénomène s'observe très nettement lorsque l'on étudie l'usage de la télévision. Premier loisir des ménages français qui en sont équipés à 94 %, l'omniprésente télévision est utilisée de façon très différente selon les catégories socioprofessionnelles. Au plan du taux d'écoute moyen, les cadres et les professions libérales ou intellectuelles supérieures la regardent pendant 14 heures chaque semaine, les employés pendant 18 heures, les ouvriers pendant 22 heures. A l'égard de leurs enfants, les parents sont d'autant plus permissifs qu'ils sont peu diplômés : 26 % des diplômés du supérieur laissent leurs enfants regarder la télévision quand ils veulent contre 42 % chez les titulaires d'un simple CEP et 65% chez les non-diplômés (Bauer et Gilles, 1994). Le choix des programmes révèle des stratégies culturelles différenciées : les premiers privilégient les émissions culturelles (cinéma, littérature) et politiques, les documentaires, et regardent peu les informations régionales ; à l'opposé les ouvriers non-qualifiés privilégient les jeux, le sport et les grandes séries romanesques (Gentil et Rotman, 1995).

La juvénalisation de la culture de moins en moins efficace ?

3. Les attitudes des jeunes de 12 à 25 ans à l'égard des sorties culturelles

En %

Activité	Désintérêt	Rejet	Curiosité	Intérêt	Engouement
Aller au cinéma	ε	ε	ε	23	74
Aller au concert rock	14,5	5	26	26,5	28
Visiter un musée	24	26	10	36	5
Visiter une exposition d'art	22	30	8	35	5
Aller au théâtre	32	11	24	25	7
Aller au concert jazz	57	5	22	11	4
Aller au concert classique	74	7	10	8	1
Aller à l'opéra	79	5	10	5	1

Source : *Données sociales*, 1996, ministère de la Culture, Dep, 1995.

Lire ainsi : à l'égard des sorties au cinéma, très peu des jeunes sont désintéressés, 3% adoptent une attitude de rejet, c'est-à-dire qu'ils ne souhaitent pas vraiment accroître leur fréquentation, très peu ont envie de découvrir cette activité, 23% éprouvent de l'intérêt en s'y rendant au moins une fois par an et désirant y aller plus souvent et 74% considèrent cette activité comme une de leur trois préférées.

On le sait, la fréquence des sorties nocturnes diminue régulièrement avec l'âge. Les jeunes, et tout particulièrement les 15-24 ans, sont donc les premiers consommateurs potentiels de culture. Grâce à eux le cinéma peut maintenir une fréquentation d'environ 150 millions d'entrées annuelles ; 90 % d'entre eux y sont allés au moins une fois dans les douze derniers mois et 74 % d'entre eux le situent très largement en tête des sorties qu'ils préfèrent (Guy et Ripon, 1996, p. 412-413). C'est ensuite la musique qui enthousiasme les jeunes. 55 % d'entre eux sont de grands consommateurs de concerts et 44 % pratiquent eux-mêmes un instrument en amateur et ce de façon de plus en plus précoce — laissant ainsi entrevoir un prolongement de la croissance de ces pratiques dans les années à venir (Donnat, 1996). On mesure également cet engouement de la jeunesse pour la musique à la croissance massive du nombre des écoles de musique au cours des années quatre-vingt (Maresca, 1993). D'une quarantaine au début des années soixante, le nombre des écoles subventionnées par l'État est passé à 72 en 1979 et 132 en 1992, auxquelles s'ajoutent surtout les quelques 1.200 écoles gérées par les collectivités locales et 3.000 par le secteur privé. Le tout assure l'éducation musicale de près de 750 000 jeunes sous la conduite de 45 000 enseignants.

Si le cinéma est la sortie privilégiée des adolescents et la musique constitue le phénomène culturel massif de la jeunesse, visiter un musée, aller au théâtre, à un concert de musique classique ou même de jazz

n'enthousiasme franchement qu'entre 1 et 5% des jeunes, qui de surcroît, pratiquent surtout ces activités dans le cadre des obligations scolaires.

Au total, pour revenir au tableau 1, on constate que seuls les concerts de rock et de jazz ont véritablement introduit une innovation dans les pratiques culturelles des Français : activité régulière pour 18% en 1992 contre 6 % en 1973. La « juvénilisation de la culture » qu'annonçait Edgar Morin en 1962 (Morin, 1962), et que les événements de 1968 avaient en un sens confirmée, n'aurait donc pas conduit pour le moment à la revitalisation espérée. Pratique de loisir ou de recherche d'identité, la culture des jeunes n'impliquerait pas de processus de création qui, parce qu'il se poursuivrait à l'âge adulte, pourrait se diffuser dans l'ensemble de la société et s'exprimer dans les supports les plus variés.

En conclusion, il est frappant de constater que ni l'engagement financier des pouvoirs publics, ni la médiatisation de la vie artistique, ni l'acquisition croissante de biens audiovisuels ne changent fondamentalement le rapport des Français à la culture, du moins telle que les enquêtes sociologiques permettent de l'appréhender⁷. Le développement de certaines pratiques reflète l'évolution de la société — notamment la croissance des cadres et la recherche d'identité des jeunes —, mais l'analyse de l'ensemble des activités culturelles montre que les clivages traditionnels n'ont pas véritablement été bouleversés malgré la scolarisation massive et l'omniprésence de la télévision.

L. M.

Tendances récentes de la criminalité en Europe

La mesure de la délinquance pose classiquement des problèmes presque insurmontables⁸. En effet, outre la question classique du « chiffre noir » (les infractions non enregistrées par la police), elles présentent au moins trois inconvénients de taille (Robert, 1994). Premièrement, elles reflètent des actions sélectives et orientées en fonction des cibles privilégiées de la répression. Deuxièmement, le

7. Cette précision afin de rappeler que les enquêtes sociologiques sur les pratiques culturelles des Français adoptent la plupart du temps implicitement le modèle de la « culture cultivée » dont elles dressent pourtant régulièrement l'acte de décès. Or, à partir de ce constat, il nous semble assez évident que cette catégorisation elle-même mériterait d'être réexaminée afin de mieux apprécier la nature et la portée de pratiques qui ne cadrent pas avec ce modèle ancien.

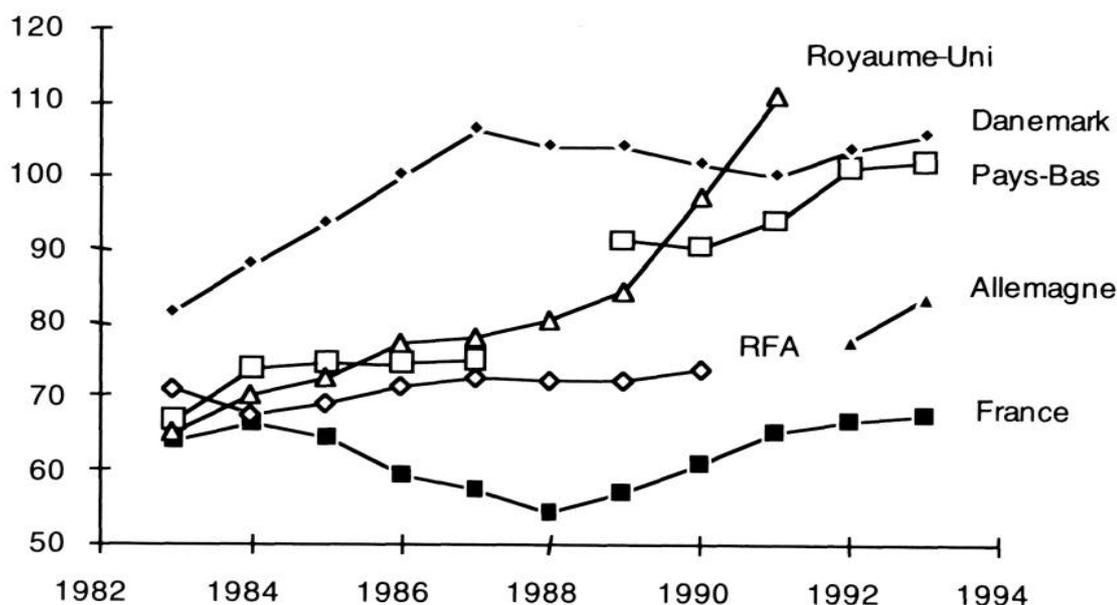
8. Les statistiques policières publiées par le ministère de l'Intérieur pour la France et par Interpol pour l'Europe constituent les principales sources d'informations dont nous disposons (ces dernières étant malheureusement encore partielles et discontinues).

taux des plaintes des victimes varie selon les types d'infractions. Troisièmement de nombreuses infractions ne relèvent pas des services de police mais de plusieurs dizaines d'autres administrations dotées également de pouvoirs partiels de police judiciaire (en matière de droit fiscal, de droit du travail, de protection de l'environnement, de législation commerciale, etc.). Enfin, dès lors que l'on procède à des comparaisons internationales, il faudrait tenir compte des différences existant non seulement dans les systèmes d'enregistrement de la criminalité, mais aussi dans les systèmes législatifs (Chalumeau et Porcher, 1991).

Toutes ces réserves étant faites, la comparaison européenne des taux de criminalité (pour 1 000 hab.) en 1993 amène dans un premier temps à distinguer quatre groupes. Le premier est constitué par les pays dont le taux de criminalité ⁹ est supérieur à 100 : le Royaume Uni vient alors en tête (110,8), suivi du Danemark (105,5) et des Pays-Bas (102). Un deuxième groupe comprend des pays dont le taux se situe entre 85 et 65 : il s'agit de l'Allemagne (83,4) et de la France (67,5). Le troisième groupe comprend des pays dont le taux se situe entre 40 et 25 : il s'agit de l'Italie (39,8), de la Grèce (34,9), de la Belgique (34,3), de l'Irlande (28,1) et de l'Espagne (24,5). Enfin, le Portugal doit être mis à part puisqu'il se singularise par un taux particulièrement faible (8,8).

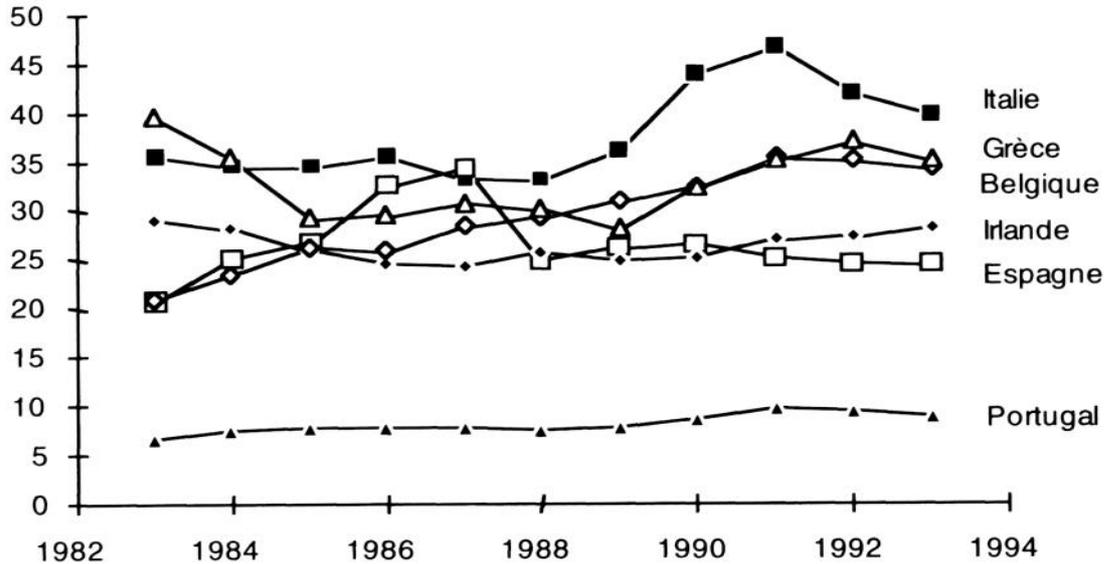
5. Classement européen par tendance des taux de criminalité (1983-1993).

5.1. Le groupe de tête (taux supérieur à 50 pour mille habitants et en augmentation tendancielle).



9. Total des crimes et délits enregistrés par les services de police et calculé pour 1 000 habitants.

5.2. La queue du peloton (taux inférieur à 50 pour mille habitants et en diminution ou en stagnation tendancielle)



Source : ministère de l'Intérieur (1995).

Vers une bipolarisation ?

Si l'on s'interroge à présent en termes de tendances à court terme (sur la période 1983-1993), le premier classement peut être ramené à deux groupes. En effet, ainsi qu'on le constate sur les graphiques suivants, en distinguant entre les pays dont le taux excède 50 pour mille et les autres, on s'aperçoit que les premiers sont aussi des pays où la criminalité enregistrée est en hausse tendancielle, tandis que dans les autres elle est stable voire même en recul. Ainsi la tendance est fortement à la hausse en Angleterre, en Allemagne (qui paye ici l'un des prix de la réunification, principalement en matière de crimes et délits contre les personnes). Aux Pays-Bas et en France, après une période de stabilisation (sensible dès 1985 en France), la croissance a repris. Enfin, après une légère décroissance à la fin des années quatre-vingt, le taux du Danemark augmente à nouveau. À l'inverse, en Italie (qui se rapprochait dangereusement du peloton de tête), en Belgique et en Grèce la croissance de leur criminalité a été stoppée en 1991, tandis qu'en Irlande, en Espagne et au Portugal, elle reste stable.

Les corrélations socio-économiques globales

En s'en tenant à ce niveau de mesure très globale, peut-on établir des corrélations significatives ? La criminalité est-elle d'autant plus forte que l'urbanisation est plus poussée ? Le fait est patent dans la plupart des cas, mais non dans tous. Ainsi le Royaume-Uni, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne qui arrivent en tête du palmarès des plus forts taux de criminalité sont aussi les pays les plus urbanisés

(à plus de 85 %). Inversement le Portugal, avec un taux d'urbanisation d'environ 33 % se trouve en queue de peloton. Toutefois la corrélation ne fonctionne plus aussi bien pour les autres pays. Par exemple, l'Espagne est à peu près aussi urbanisée que la France, tandis que son taux de criminalité est très nettement inférieur (24,5 pour mille contre 67,5 pour mille). D'autres facteurs sont donc à l'œuvre.

Quant au lien entre criminalité et chômage de longue durée, la hiérarchie n'est pas la même. L'Irlande, l'Espagne, la Belgique et l'Italie qui ont des taux de criminalité très faibles sont aussi les pays qui ont les plus forts taux de chômage général ainsi que de chômage de longue durée (Benoît-Guilbot et Gallie, 1992). La corrélation existe donc, mais de façon négative. Et si l'on regarde les taux de pauvreté, on constate de la même manière que les pays à plus forts taux de criminalité sont aussi ceux qui ont le moins de pauvres ¹⁰. Inversement le Portugal, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et l'Irlande, champions apparents de la sécurité, sont les pays qui comptent le plus de ménages pauvres (Mendras et Reiller, 1990, p. 76). Au total, le taux de criminalité est donc d'autant plus fort que le pays est à la fois urbanisé et riche.

L'explosion tendancielle des atteintes à la propriété

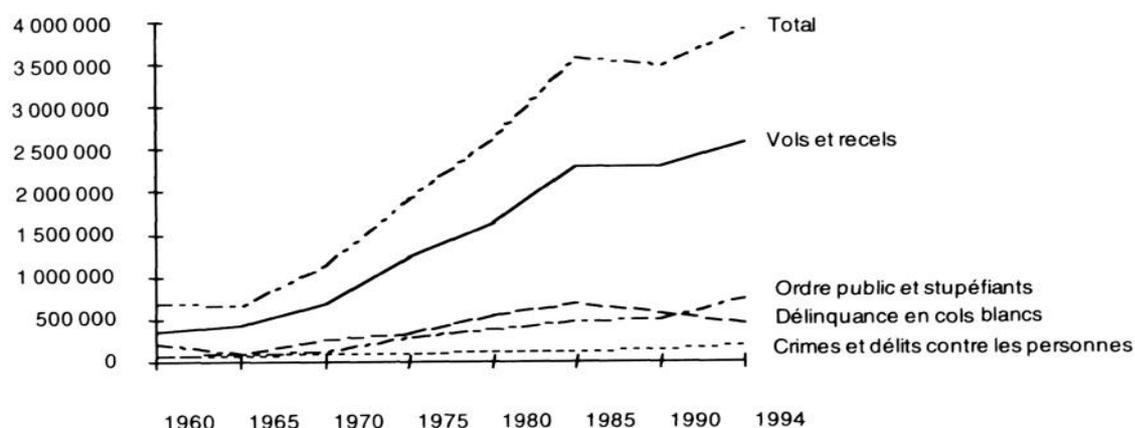
Cette corrélation générale dégagée par l'analyse en termes de criminalité nationale globale est confirmée lorsque l'on examine la structure interne de la criminalité. Nous ne disposons pas de statistiques complètes sur l'ensemble des pays européens. Mais si l'on se limite à l'observation du cas français, on constate que l'augmentation générale de la criminalité est due essentiellement à l'explosion tendancielle des vols et recels. Le graphique ci-dessous (qui ne tient pas compte de l'augmentation démographique) le montre sans conteste. L'augmentation des crimes et délits contre les personnes est continue mais très faible. À l'inverse, les atteintes à la propriété croissent de façon particulièrement forte depuis 1965 ¹¹.

Enfin, la corrélation globale est encore vérifiée au niveau microsocial. Ainsi, par exemple, l'étude menée sur un secteur de la région parisienne par H. Lagrange (1995) montre clairement l'opposition existant entre une commune riche (Montmorency) où la police est débordée par l'ampleur des cambriolages et des vols de voitures, et sa voisine plus pauvre (La Courneuve, l'une de ces banlieues défrayant la chronique médiatique) où le taux de criminalité est quatre fois plus faible et davantage alimenté par les crimes et délits contre les personnes et ceux liés à la drogue.

10. La pauvreté est calculée ici en fonction du nombre de ménages dont le niveau de dépenses est situé 50 % au-dessous de la médiane.

11. La délinquance « en cols blancs » et les infractions à la législation sur les stupéfiants connaissent des fluctuations trop liées à l'évolution législative et à la politique criminelle pour que l'on puisse en tirer ici des conclusions générales.

6. L'évolution des principales catégories d'infractions en France



Source : ministère de l'Intérieur (1995).

En conclusion, l'observation des tendances de la criminalité européenne de la dernière décennie confirme donc les analyses portant sur les années 1965-1980 (Cusson, 1990, p. 26-39). Et comme la part de la criminalité responsable de cette augmentation continue est toujours la même – la délinquance contre les biens, et tout particulièrement les vols de ou dans les véhicules –, il est plus que jamais exact de conclure que la criminalité est une composante structurelle de la vie urbaine des pays post-industriels riches, un phénomène d'appropriation et de redistribution violentes de la richesse.

L. M.

Références bibliographiques

- BAUER D. et M.-O. GILLES, 1994, « Les 9-14 ans. De l'encadrement vers l'autonomie », Crédoc, *Collection des rapports*, n°148.
- BENOÎT-GUILBOT O. et GALLIE D., 1992, *Chômeurs de longue durée*, Arles, Actes Sud.
- CAMILLERI G. et LAZERGUES C., 1992, *Atlas de la criminalité en France*, Paris, Reclus, La Documentation Française.
- CHALUMEAU E. et PORCHER R., 1991, « Réflexions pour une comparaison entre les statistiques policières de criminalité en Angleterre, Allemagne et France », *Les cahiers de la sécurité intérieure, IHESI*, n°4.
- CUSSON M., 1990, *Croissance et décroissance du crime*, Paris, PUF.
- DIRN L., 1991, « Chronique des tendances de la société française », *Observations et diagnostics économiques*, n°35.
- DONNAT O. et D. COGNEAU, 1990, *Les pratiques culturelles des Français. 1973-1989*, La Découverte, La Documentation française.
- DONNAT O., 1994, *Les Français face à la culture*, Paris, La Découverte.
- DONNAT O., 1996, *Les activités artistiques amateurs des Français*, Paris, La Documentation Française.
- DUMONTIER F. et VALDELIEVRE H., 1989, « Les pratiques de loisirs vingt ans après. 1967-1987/88 », *INSEE-Résultats*, n°13.
- DUMONTIER F., SINGLY de F. et THÉLOT C., 1990, « La lecture moins attractive qu'il y a vingt ans », *Économie et statistique*, n°233.
- ESTABLET R. et FELOUZIS G., 1992, *Livre et télévision : concurrence ou interaction ?*, Paris, PUF.
- GENTIL B. et ROTMAN G., 1995, « La dépense des ménages en programmes audiovisuels », *INSEE Première*, n°355.
- GUY J.-M. et RIPON R., 1996, « Les sorties culturelles des 12-25 ans », in *Données sociales 1996*, Paris, INSEE.
- LAGRANGE H., 1995, *La civilité à l'épreuve*, Paris, PUF.
- LAZAR J., 1996, « Entre rêve et réalité. Sur l'état du cinéma français », *Le Débat*, n°86.
- MARESCA B., 1993, « De plus en plus de jeunes sur le chemin des conservatoires », Crédoc, *Consommation et modes de vie*, n°81.
- MENDRAS H., 1994, *La Seconde Révolution française 1965-1984*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2^{ème} édition.

MENDRAS H. et REILLER F., 1990, *340 millions d'Européens*, Paris, Ramsay.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR 1995, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en 1994 en France*, Paris, La Documentation Française.

MORIN E., 1962, *L'esprit du temps*, Paris, Grasset.

PATUREAU F., 1992, *Les pratiques culturelles des jeunes*, Paris, La Documentation française.

ROBERT Ph., éd., 1994, *Les comptes du crime. Les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, L'Harmattan.